

CEPEJ - Visite d'étude des greffiers tunisiens à Genève

M. Yassine KHAZRI, informaticien, tribunal de première instance de Tunis;

M. Zouheir MANNAI, greffier principal au tribunal de première instance de Zaghouan, en charge de l'informatique et de la réception des citoyens;

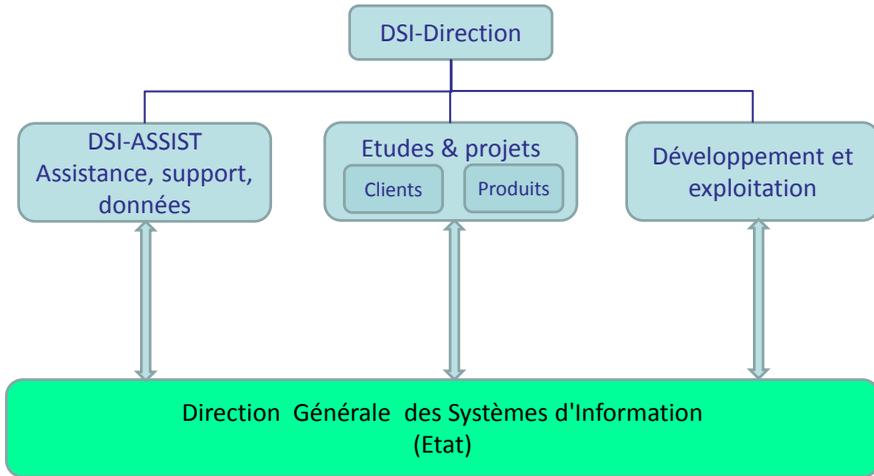
Genève, le 3 décembre 2014



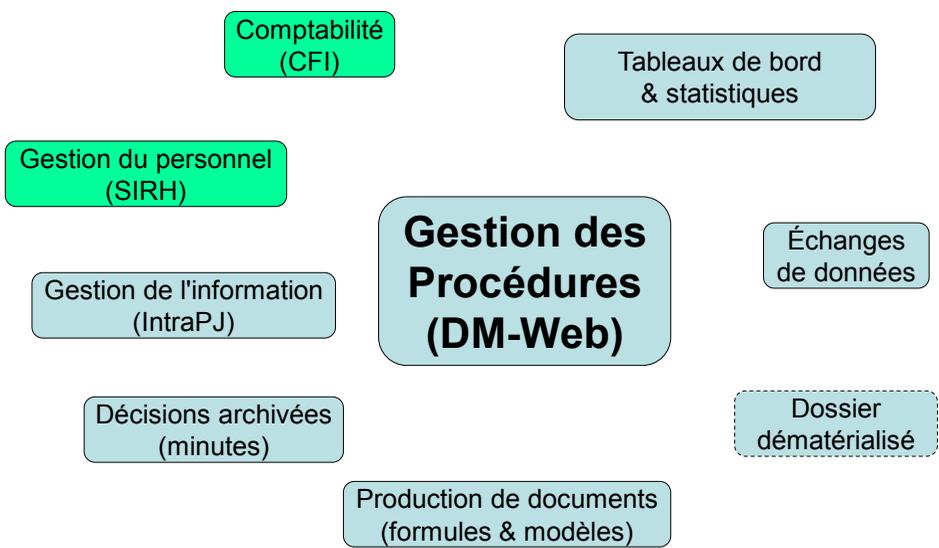
Les systèmes d'information du PJ



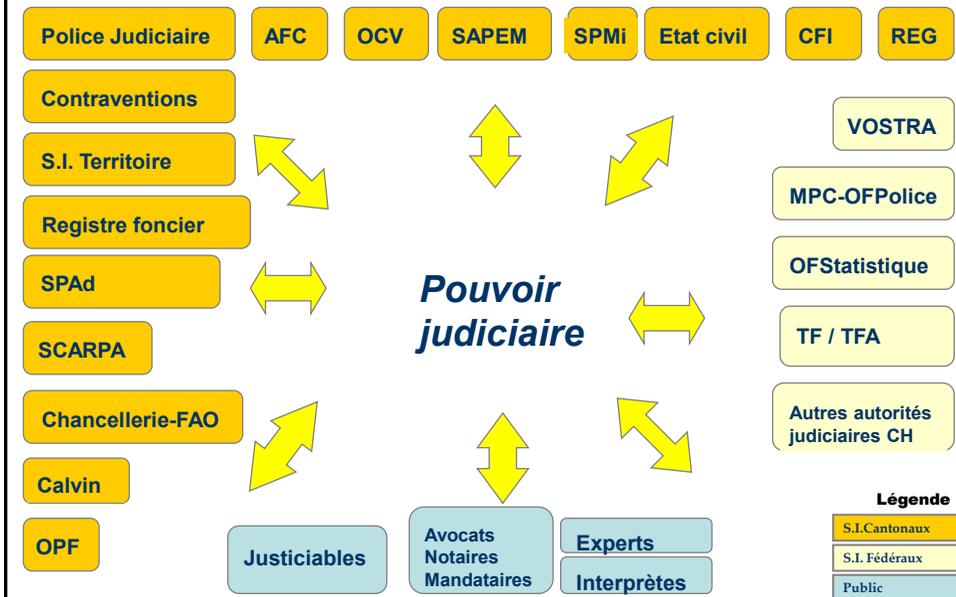
Organigramme



Domaines principaux



Echanges de données

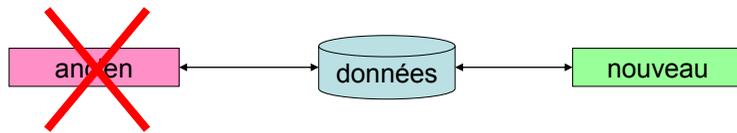


Principes pour les applications du PJ

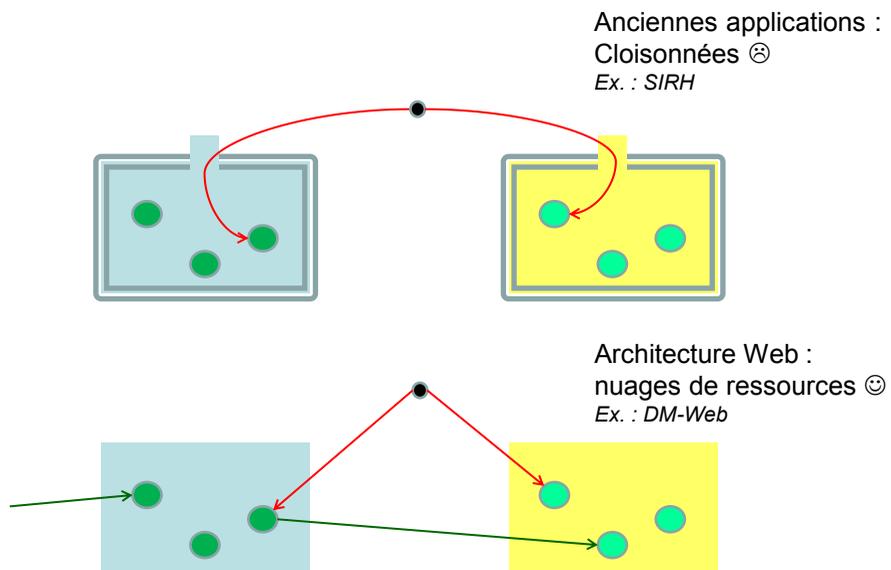
1. Evolution par étapes
2. Architecture Web "restful"
3. Paramétrage
4. Optimisation des saisies



Principe 1 : évolution par étapes



Principe 2 : Architecture Web "restful"



Principe 3 : paramétrage

- 1 seule application pour > 20 tribunaux aux besoins différents
 - "Générateur d'actions" : > 10'000 actes de procédures paramétrés avec
 - Gestion d'écran
 - Contrôles d'applicabilité
 - Validation de données
 - "Formules" : > 2'000 modèles de documents



Principe 4 : optimisation des saisies

- La souris c'est bien
 - Pratique pour le premier apprentissage
- Le clavier c'est mieux
 - Nécessite un investissement personnel
 - Très rentable sur le long terme
- [Raccourcis clavier](#)



Outils pour la rédaction juridique



Production de squelettes de documents

REPUBLICQUE ET CANTON DE GENEVE
POUVOIR JUDICIAIRE

Intra PJ

Accueil | **PJ** | Juridictions

Page d'accueil

Accès directs

- Numéros d'urgence
- Annuaire interne
- Calendrier des salles
- Espace RH
- Formulaires ASI
- Places vacantes PJ
- Connexion disques réseaux

Menu Pratique

- MétéoSuisse
- Organiser une réunion (Doodle)

Juridictions

- Ministère public
- Tribunal civil
- Tribunal pénal
- Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant
- Tribunal des prud'hommes
- Tribunal des mineurs
- Tribunal administratif de première instance
- Cour de justice**
- Greffe de l'assistance juridique

Menu CJ

- Accueil
- Annuaire
- CJA - Mission et compétences
- CJC - Mission et compétences
- CJP - Mission et compétences
- Organisation
- Documents et rapports
- Tutoriel civil
- Tutoriel pénal
- Tutoriel administratif
- > Outils CJC & CJP
- > Outils CJCA
- > Outils CJCAS

CJCA - Modèles

Cliquez ici pour ouvrir l'application dans un nouvel onglet.

- **Decisions**
 - Arrêt TA (lien avec DM)
 - Décisions TA (lien avec DM)
- **Decisions**
 - Arrêt TA (lien avec DM)

l'office/modèles/arrets/ARRET_TA.dcm

Procédure : A/2802/2013

- Dispositif MC de mise en détention (lien avec DM)
- Dispositif MC de mise en liberté (lien avec DM)

Procédure A/2802/2013

Motifs : DIVEV: Divers élection-Votation; DEC: Décision attaquée : 27 août 2013; RECEP: Réception du recours : 3 septembre 2013

Recourant : ASSOCIATION PARTI DÉMOCRATE-CHRETIEN COMMUNE DE VERNIER Patrick UDRY ; et M. MAGNIN Yves; c/o Me UDRY Patrick; 2, rue de la Rôtisserie; Case postale 3809; 1211 Genève 3

Recourant : Yves MAGNIN Patrick UDRY ; c/o Me UDRY Patrick; 2, rue de la Rôtisserie; Case postale 3809; 1211 Genève 3

contre

Intimé : COMMUNE DE VERNIER David LACHAT ; c/o Me LACHAT David; Lachat, Harari & Ass.; Rue du Rhône 100; Case postale 3403; 1211 Genève 3

Attributions

TA/5.GAC (ELEVOT) Inscr. 02.09.2013, Attr. 02.09.2013, Fin 17.09.2013 État:IN

Formulaire des données pour MSWord

*Le formulaire est pré-rempli avec les données du premier rôle et de la dernière attribution.
Pour changer ces données, cliquez sur un autre rôle ou attribution ci-dessus. Utilisez les boutons radio pour choisir entre recourant et intimé.*

Arrêt du 29.04.2014 sur recours du 02.09.2013 contre décision _____ du 27.08.2013 demande

Attribution TA/5, chambre 5, de type ELEVOT

Juge _____ / Le greffier Laurent Dami DAL H

recourant intimé

ASSOCIATION PARTI DÉMOCRATE S COMMUNE DE VERNIER A

et M. MAGNIN Yves c/o Me UDRY Patrick 2, rue de la Rôtisserie

Maitre Patrick Udry H 022 : 2, rue de la Rôtisserie

c/o Me LACHAT David Lachat, Harari & Ass. Rue du Rhône 100

Maitre David Lachat H 022 E Lachat, Harari & Ass.

Recevabilité Recevable Irrecevable Émoluments: _____

Notification Me Patrick Udry, avocat du recourant ainsi qu'à Me David Lachat, avocat de commune de vernier

Présidence Président TA Vice-Président TA Prés. S1 Prés. S2

Greffier-e La greffière-juriste La greffière-juriste adjointe

Recevabilité recev_standard Voie de recours

Bibliothèque K:\Office\Considita.html Classeur "du recourant" du recourant

Modèle : k:\office\modeles\arrets\ARRET_TA.dotm



 RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POUVOIR JUDICIAIRE

A/2802/2013-ELEVOT ATA **PROJET**

COUR DE JUSTICE

Chambre administrative

Arrêt du 29 avril 2014

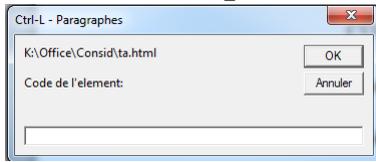
dans la cause

ASSOCIATION PARTI DÉMOCRATE-CHRETIEN COMMUNE DE VERNIER
 représenté par Me Patrick Udry, avocat

contre

COMMUNE DE VERNIER
 représenté par Me David Lachat, avocat

Bibliothèques de considérants-types



Considérants TA

Dernier consid. 451

Copie pour Mmes Humi, Bovy, Goette et Husler; tirer une copie pour Emmanuelle quand tout sera OK

CONSIDÉRANTS A JOUR

FAITS : 1ère REFERENCE A LA COUR DE DROIT PUBLIC (recours déposés avant le 1er janvier 2011)

FAITS : 1ère REFERENCE A LA COUR DE DROIT PUBLIC (recours déposés après le 1er janvier 2011)

EN DROIT : COMPETENCE DE LA COUR DE DROIT PUBLIC (recours déposés avant le 1er janvier 2011)

COMPETENCE DE LA COUR DE DROIT PUBLIC (recours déposés après le 1er janvier 2011)

AVANCE DE FRAIS

800

Le 1^{er} janvier 2009 est entrée en vigueur une modification de la loi sur la procédure administrative du 12 septemb avance de frais (art. 86 al. 1 LPA). Toutefois, la partie ayant sollicité l'assistance juridique est provisoirement dispensée de l' acquitter si elle l'obtient (art. 12 al. 2 du règlement sur les frais et indemnités en procédure administrative du 30 juillet 1986 - fardeau de la preuve s'agissant du dépôt de la demande auprès du service de l'assistance juridique, cf. ATA/768/2010 du 9 no

Le moment déterminant pour constater l'observation ou l'inobservation du délai imparti pour l'avance de frais est cel ordre de paiement a été donné, celui auquel le montant a été débité du compte postal ou bancaire du recourant ou de son man mars 2013 consid. 6.3.2; ATA/242/2013 du 16 avril 2013; en cas de transfert depuis un compte à l'étranger, cf. Arrêt du Trib

NOTION DE DECISION

459

Décisions archivées ("minutes")



Page d'accueil

Décisions - Arrêts du TA et des Commissions Administratives Utilisation

et les mots: dans les **documents** [Recherche avancée](#)
[Nouvelle recherche](#)

Liste des décisions - Arrêts du TA et des Commissions Administratives

Vous pouvez consulter [la liste des recours au TF](#). [Ajout d'une nouvelle décision](#)
[Qui a accès à ces décisions ?](#)
[Qui édite ces décisions?](#)

Bienvenue sur ce site de minutes électroniques (archives des décisions). S'il s'agit de votre première visite nous vous recommandons de consulter les explications sur [l'utilisation du moteur de recherche](#).

Vous pouvez consulter directement les [décisions des deux derniers](#)

Champs de métadonnées

Decision	N° de décision (ex. ATA/123/2005, ATAS/456/2004)
DateDecision	Date de la décision
Resultat	Résultat (ACCEPTE, REJETE, etc.)
DecisionsUlterieures	mention des recours au TF ou au TFA sur une décision genevoise
ProcEDURE	N° de procédure (ex. A/1234/2004)
Nature	Code interne de classification de la nature juridique (ex. LAMAL, CRUNI, etc.)
Parties	Parties impliquées dans la procédure (si celles-ci sont publiques)
Motifs	Codes motifs
Resume	Résumé
Normes	Indexation par articles de loi Indexation par terminologie contrôlée (Thésaurus « Jurvoc » du Tribunal Fédéral, augmenté de certains termes propres au contexte genevois)
Descripteurs	

Recherche sur métadonnées

Recherche plein-texte

Affichage des résultats

Décisions - Arrêts du TA et des Commissions Administratives Utilisation

Décision : Année Jurisdiction Procédure : Année Nature Résumé Public [Recherche avancée](#)
[Nouvelle recherche](#)

Contenant les mots: dans les **métadonnées**

et les mots: dans les **documents**

Votre requête : [lipad "qualité pour agir"] dans les **métadonnées**

6 enregistrement(s) trouvés
1 à 6 sur 6

ATA/528/2012 du 21.08.2012 (LIPAD), REJETE | **Blanchi** A/2459/2011 TA/ (LIPAD) 15453

Motifs : LIPAD : Loi sur l'information du public et sur l'accès aux documents; DEC: Décision attaquée : 9 juin 2011; RECEP: Réception du recours : 17 août 2011

Descripteurs : QUALITÉ POUR AGIR ET RECOURIR; INTÉRÊT ACTUEL; PROTECTION DES DONNÉES; DONNÉES PERSONNELLES; DONNÉES SENSIBLES; MANDATAIRE; NATURE JURIDIQUE

Normes : LPA.60.ala; LPA.60.alb; LIPAD.3.al1.leta; LIPAD.3.al2.letb; LIPAD.3.al4; LIPAD.4.leta; LIPAD.4.letb; LIPAD.39; LIPAD.44; LIPAD.46.al1; LIPAD.49.al1

Parties : / DEPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DE LA CULTURE ET DU SPORT

Résumé : Le DIP étant une institution cantonale publique, il est soumis à la LIPAD. En l'espace, le DIP a consulté un mandataire externe - un avocat soumis au secret professionnel - au sujet de la demande d'un justiciable de pouvoir accéder à des documents contenant des données personnelles sensibles le concernant. L'activité dudit avocat relevant du droit public, celui-ci doit être qualifié d'organe public et est soumis aux exigences de la LIPAD. La transmission des documents litigieux au mandataire externe était donc licite.

ATA/152/2007 du 27.03.2007 (CM), PARTIELMNT ADMIS | **Blanchi** A/4121/2006 TA/ (CM) 11772

Motifs : LIPAD : Loi sur l'information du public et sur l'accès aux documents; DEC: Décision attaquée : 31 octobre 2007

Descripteurs : ; INFORMATION(EN GÉNÉRAL); ACCÈS(EN GÉNÉRAL); QUALITÉ POUR AGIR; LIBERTÉ D'INFORMATION

Normes : Cst.16.al3; LIPAD.24; LIPAD.26

Parties : / MAIRIE D'ONEX

Résumé : Demande de transmission de documents faite à une commune par une habitante qui s'oppose aux coupes de bois intervenues sur la partie communale des Bords du Rhône. Conditions auxquelles les documents demandés doivent être transmis.

entête

contenu

Résultats avec recherche plein-texte

Décisions - Arrêts du TA et des Commissions Administratives Utilisation

Décision : Année ▼ Juridiction ▼ Procédure : Année ▼ Nature ▼ Résumé Public [Recherche avancée](#)
[Nouvelle recherche](#)

Contenant les mots: lipad dans les **métadonnées**
et les mots: "qualité pour agir" dans les **documents**

Votre requête : [lipad] dans les métadonnées ET ["qualité pour agir"] dans les documents (mots courants éliminés : pour)
3 enregistrement(s) trouvés
1 à 3 sur 3

ATA/647/2007 du 18.12.2007 (AIG), ADMIS -- score: 1704 | [Blanchi](#) **A/1769/2007** TA/ (AIG) 12307

Motifs: LIPAD: Loi sur l'information du public et sur l'accès aux documents; DEC: Décision attaquée : 29 mars 2007; RECEP: Réception du recours : 3 mai 2007
Parties: ASSOCIATION DES RIVERAINS DE L'AEROPORT DE GENEVE (ARAG), ASSOCIATION GESSIENNE CONTRE LES NUISANCES DE L'AVIATION (AGCNA) / AEROPORT INTERNATIONAL DE GENEVE
Extraits: ... La partie intimée met en cause la **qualité pour agir** de l'ARAG et de l'AGCNA. Selon l... / ...re de ses membres ont eux-mêmes la **qualité pour agir** (ATF 125 I 71 ; 121 II 39 ; Arrêt ...)

ATA/621/2005 du 20.09.2005 (EPM), REJETE -- score: 901 | [Blanchi](#) **A/1140/2005** TA/ (EPM) 6685

Motifs: LIPAD: Loi sur l'information aux publics et sur l'accès des données; DEC: Décision attaquée : 9 mars 2005
Descripteurs: INFORMATION; ACCES; QUALITE POUR AGIR; PERSONNE MORALE; PROCEDURE ADMINISTRATIVE
Normes: LIPAD.26 al.2 litt.c
Parties: HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE / HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE
Relations: [ATA/48/2003](#) du 21 janvier 2003
Résumé: [pjdoc 16919] LIPAD - Demande d'accès aux comptes d'un secteur des HUG par un centre médical et son médecin répondant. La qualité de personne morale de la requérante ne saurait motiver le rejet de la requête (revirement de jurisprudence). En revanche, il existe un intérêt public prépondérant à ce que le détail de la comptabilité des HUG ne soit pas communiqué, rejet de la demande.
Extraits: ... La partie intimée met en cause la **qualité pour agir** de M. [redacted] r. a. Selon l'arti...

Consultation d'une décision

Décisions - Arrêts du TA et des Commissions Administratives Utilisation

ATA/621/2005 du 20.09.2005 (EPM), REJETE | [Blanchi](#) **A/1140/2005** TA/ (EPM) 6685

Motifs: LIPAD: Loi sur l'information aux publics et sur l'accès des données; DEC: Décision attaquée : 9 mars 2005
Descripteurs: INFORMATION; ACCES; QUALITE POUR AGIR; PERSONNE MORALE; PROCEDURE ADMINISTRATIVE
Normes: LIPAD.26 al.2 litt.c
Parties: HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE / HOPITAUX UNIVERSITAIRES DE GENEVE
Relations: [ATA/48/2003](#) du 21 janvier 2003
Résumé: [pjdoc 16919] LIPAD - Demande d'accès aux comptes d'un secteur des HUG par un centre médical et son médecin répondant. La qualité de personne morale de la requérante ne saurait motiver le rejet de la requête (revirement de jurisprudence). En revanche, il existe un intérêt public prépondérant à ce que le détail de la comptabilité des HUG ne soit pas communiqué, rejet de la demande.

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
POUVOIR JUDICIAIRE

A/1140/2005-EPM [ATA/621/2005](#)

ARRÊT
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF
du 20 septembre 2005

dans la cause

En fait 
En droit 

document

Hyperliens automatiques

Texte de loi

11. Le 23 mai 2005, les HUG ont maintenu leur position. Les requêtes des 11 mai, 11 juin et 7 juillet 2004 émanaient de C._____ S.A. exclusivement et le nom de M. B._____ avait été mentionné **pour** la première fois le 7 décembre 2004 seulement. Il n'avait pas participé à la procédure et la décision des HUG ne lui était pas destinée ; il n'avait donc pas **qualité pour** recourir. Si par hypothèse le tribunal devait lui reconnaître cette **qualité** au sens de l'article 60 de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985 (LPA - [E 5 10](#)), celle-ci devrait de toute façon lui être déniée en raison de ses rapports avec C._____ S.A..

Le Tribunal administratif avait déjà jugé que le but de la **LIPAD** n'était pas de favoriser la libre formation de l'opinion des personnes morales dont le but était l'exercice d'un commerce ou d'une industrie. Cette loi avait été voulue par le législateur cantonal **pour** favoriser le débat démocratique et le contrôle de l'Etat par le citoyen. Un tel but ne recouvrait pas le champ d'activités de personnes morales comme la recourante, qui faisait commerce des prestations médicales (SJ 2003 p. 475 et ss). Le droit à l'information prévu à l'article 33 alinéa 1 **LIPAD pour** les médias et journalistes indépendants, appelés à suivre régulièrement les affaires genevoises, incluait les personnes morales poursuivant une activité journalistique et employant notamment des journalistes professionnels s'intéressant de près à l'activité politique genevoise ([ATA/752/2004](#) du 28 septembre 2004).

Par ailleurs, Santésuisse n'avait pas obligé C._____ S.A. à adapter ses tarifs à ceux des HUG. Si tel avait été le cas, un seul tarif aurait prévalu. Il n'y aurait alors pas eu de négociations et les autres prestataires de soins auraient pu solliciter la communication des mêmes données. En outre, une institution pouvait refuser de donner suite à une demande d'accès à un document dont la satisfaction entraînait un travail manifestement disproportionné. En l'espèce, la transmission de certaines des données sollicitées par les recourants était difficile et nécessitait un travail très long, manifestement disproportionné. Les HUG n'avaient pas invoqué l'exception concernant des informations couvertes par le secret.

12. Le 20 juin 2005, les parties ont été entendues en comparution personnelle.

a. **Pour** M. B._____, les hôpitaux devaient tenir une comptabilité analytique ainsi qu'une statistique de la prestation. En conséquence, il désirait obtenir :

Autre décision de justice

DM_Web Logiciel de gestion des procédures judiciaires



DRH - DSI - Accueil aux outils informatiques

03.12.2014 - Page 22

INTRODUCTION à DMWeb

Qu'est-ce que DMWeb ?

- ✓ DM est un outil de gestion des procédures judiciaires.
- ✓ DM à 25 ans et DMWeb existe sous sa forme actuelle depuis janvier 2010.
- ✓ DM signifie DATA MANAGEMENT.
- ✓ DM remplace le rôle manuscrit.
- ✓ DM a été construit et évolue en étroite collaboration avec les juridictions



INTRODUCTION à DMWeb

Sommaire de cette présentation

- ✓ Objectifs de DMWeb.
- ✓ DM Web en quelques chiffres.
- ✓ Les procédures
 - Structure d'une procédure.
 - L'en-tête de procédure.
 - Les parties et participants.
 - Les attributions.
 - Les actions.
- ✓ Les menus.
- ✓ Les domaines de procédures.
- ✓ Recherches diverses



INTRODUCTION à DMWeb

Le rôle de DMWeb

DMWeb a pour but

- L'enregistrement des procédures pénales, civiles, administratives
- Procurer les outils nécessaires à l'enregistrement d'actes de procédure.
- Donner une grande lisibilité du déroulement de la procédure.
- Produire de manière automatisée les formules requises par chacun des actes.
- Procurer une interface utilisateur ergonomique et la plus intuitive possible.
- Faciliter la recherche de procédures, justiciables, avocats, autorités, interprètes, traducteurs etc..

En résumé, le défi de DMWeb est de répondre avec un seul logiciel à la grande diversité des affaires présentes au PJ tout en s'adaptant aux usages des chaque juridiction.



INTRODUCTION à DMWeb

Quelques chiffres

Domaine	Nombre de procédures en 2013
Pénal	31000
Civil	28000
Administratif	4000
Assistance juridique	4700

Nombre de procédures inscrites au Pouvoir judiciaire	67700
--	--------------

Source : Base de données DMWeb



INTRODUCTION à DMWeb

LES PROCEDURES



INTRODUCTION à DMWeb Les procédures

- ✓ Un acte juridique ne peut être effectué que dans une procédure /cause / dossier.
- ✓ L'inscription, d'une procédure est la première opération à réaliser.
- ✓ Une procédure doit-être attribuée, c'est-à-dire qu'elle doit être confiée à une juridiction qui est en charge de son bon déroulement.
- ✓ Toute procédure du domaine Pénal sera en principe attribuée en premier au Ministère public (MP) ou au Tribunal des mineurs (TMIN); au Civil et à l'administratif la nature de la demande sera déterminante dans le choix de la juridiction initiale:
 - Une affaire de loyer → Tribunal des Baux et loyers,
 - Un divorce → Tribunal de première instance,
 - Un conflit du travail → Tribunal des prud'hommes,
 - Un recours AFC → Tribunal administratif de première instance
 - etc.



INTRODUCTION à DMWeb Les procédures (structure générale)

Une procédure DM que ce soit au civil comme au pénal et à l'administratif se présente d'une manière quasiment identique. On distingue :

- Le bloc d'en-tête.
- Le bloc des parties /participants à la procédure.
- Pour le pénal, le bloc décrivant les détentions lorsqu'applicable.
- Le bloc des différentes attributions.
- Pour chacun de ces blocs des menus spécifiques sont mis à disposition.



INTRODUCTION à DMWeb Les procédures (le bloc d'en-tête)

L'en-tête

Ce bloc d'information contient les éléments suivants:

Le N° de procédure → Domaine / N° séquentiel/ Année, ex : **P/3123/2011**

Dans l'en-tête, sont également mentionnées les jonction/disjonction de procédures

Le contenu de ce bloc est modifiable en partie par l'utilisateur

Il est possible de saisir jusqu'à dix motifs

Procédure **P/3123/2011** du 22.08.2011 ← N° et Date d'inscription de la procédure
PIECES A CONVICTION / VALEURS SAISIES ← Accès à l'application Base de Gestion des séquestres (seulement au Pénal)
Réf. externe 1 : 110822 093 ← Références utiles (dossiers, procédures, contravention etc...)
Nb. de classeurs : 5 ← Nombre de classeurs constituant le dossier physique
DVD-R video surveillance du 22.08.2011 + DVD-R - reconstitution - pièce 744bis 5 classeurs en tout dont 1 classeur Sam GIANCANA
Période pénale de 22.08.2011 au 22.08.2011
Remarques complémentaires selon le besoin (texte libre)

Motifs	
1 :	112CP Assassinat
2 :	111CP Meurtre
3 :	22CP Tentative
4 :	112CP Assassinat

← Liste des motifs retenus



INTRODUCTION à DMWeb

Les procédures (le bloc des parties / participants)

Les parties et participants à la procédure

Parties	Rôle de la partie/participant	
PRÉVENU : Callaud Taki-Huon		Condamné Lib Inc Déf. oblig., AJ Accordée AP/1183/2014
PRÉVENU : Gomez Paniza Jayu-Nara	Statut de la partie (Pénal : prévenu, accusé condamné etc... Civil : intervenant principal, Communauté héréditaire etc...)	Condamné Lib Inc Déf. oblig., AJ Accordée
PRÉVENU : Maganino Cary-Qani		Condamné Det Inc Déf. oblig., AJ Accordée
PLAIGNANT : Barclay-Smart		Genre de la partie / participant
PLAIGNANT : Koleny		Dem. pén.
PLAIGNANT : Koval Ova		Indication d'une société
PLAIGNANT : Ricciotti Zo-By	Identité de la partie/participant	Dem. pén.
PLAIGNANT : Vallarino Ramos		Autre information
TIERS : Dockheer		Dem. pén.
TÉMOIN : Gituri Klei-Gaga		Indication d'une autorité
MINISTÈRE PUBLIC EXTÉRIEUR : COUR D'APPEL DE LYON		



DSI - Accueil aux outils informatiques

03.12.2014 - Page 31

INTRODUCTION à DMWeb

Les procédures (Pénal : le bloc des détention)

Pour le pénal seulement : Le bloc des détentions

Détentions & mesures de substitution	
Maganino Cary (durée totale : 110 jours)	Etat de cette détention
APRV - Arrestation provisoire inactive et terminée	DSUR - Détention pour motif de sûreté active et soumise à prolongation
Détenu du : 12.05.2014 au 14.05.2014 13:03h (3 jours)	Type de détention actuellement active
Lieu de détention : PRISON DE CHAMP-DOLLON	
Mise à l'isolement : 13.05.2014 fin prévue 13.07.2014	
DPRV - Détention provisoire inactive et terminée	
Détenu du : 14.05.2014 au 25.08.2014 (104 jours)	
Lieu de détention : PRISON DE CHAMP-DOLLON	
DSUR - Détention pour motif de sûreté active et soumise à prolongation	
Détenu du : 25.08.2014 fin prévue 27.11.2014 (5 jours)	
Lieu de détention : PRISON DE CHAMP-DOLLON	
Callaud Taki-Huon	
APRV - Arrestation provisoire inactive sur libération du détenu	DPRV - Détention provisoire inactive sur libération du détenu
APRV - Arrestation provisoire inactive et terminée	Ce prévenu n'est plus en détention, il a été libéré
DPRV - Détention provisoire inactive sur libération du détenu	



DSI - Accueil aux outils informatiques

03.12.2014 - Page 32

INTRODUCTION à DMWeb

Les procédures (Les différentes attributions)

Dans ce mode d'affichage (mode replié) on observe bien la succession des différentes attributions.

Attributions		mode d'affichage (chronologique/hierarchique) →	
MP/3.HAL (PENAL)	22.08.2011 = 05.03.2013		22.08.2011
MP/PG.JOO (PENAL)	05.03.2013 = 18.04.2013		05.03.2013
TCR/5.CUI (PENAL)	18.04.2013 = 25.04.2013		19.04.2013
MP/PG.JOO (PENAL)	25.04.2013 = 08.04.2014		25.04.2013
TCR/5.CUI (PENAL)	08.04.2014		11.04.2014
MP/PG.JOO (PENAL/116/2014)	08.04.2014		08.04.2014
MC/14.SZR (DMSVS/298/2011)	23.08.2011 = 25.08.2011		24.08.2011
"déplier" l'attribution pour en voir les actions		Recourants :	Helena Kada (IN)
TMC/14.SZR (DMSVS/299/2011)	23.08.2011 = 25.08.2011	Recourants :	Helena Kada (IN)
Type de l'attribution DPDP = demande de mis en détention préventive			
TMC/14.FSA (DMDP/2930/2011)	18.10.2011 = 20.10.2011	Recourants :	Helena Kada (IN)
Date d'attribution à un magistrat			19.10.2011
TMC/13.MFN (DPDP/185/2012)	16.01.2012 = 18.01.2012	Recourants :	Helena Kada (IN)
			16.01.2012



DSI - Accueil aux outils informatiques

03.12.2014 - Page 33

INTRODUCTION à DMWeb

Les procédures (Une attribution)

Une attribution appartient à une juridiction à compter de la date d'inscription, possède une composition à compter d'une date d'attribution et contient une ou plusieurs actions. Une attribution est obligatoirement "Active" ou "Inactive".

TCR/5.CUI (PENAL)		Date d'inscription de l'attribution		11.04.2014	
Composition : PR: Isabelle CUENDET; JU: Catherine GAVIN, François HADDAD, Christine OTHENIN, Yvonne DELALOYE JARDENOUD					
Date d'attribution à un magistrat					
Composition du Tribunal					
Juridiction / Chambre/Magistrat (type d'attribution)					
Couleur verte = attribution ACTIVE Couleur grisé = Attribution INACTIVE					
Action "dépliée"					
Aut. GREFFE DU TRIBUNAL DE POLICE (Dossier ; expédié au destinataire ; Dt Acc Rec 09.04.2014 TDP_100_10)					
Action "repliée"					
RECEPTION DU DOSSIER					
+ 6 classeurs dont un bleu déjà créé.					
REQUISITION DE PREUVES. PROLONGE.					
CONVOC MISE ACCUSATION. Salle A3, 09:00. MISE ACCUSATION.					
CONVOC MISE ACCUSATION. Salle A3, 09:00. MISE ACCUSATION.					
CONVOC MISE ACCUSATION. Salle A3, 09:00. MISE ACCUSATION.					
CONVOC MISE ACCUSATION. Salle A3, 09:00. MISE ACCUSATION.					
CONVOC MISE ACCUSATION. Salle A3, 14:30. MISE ACCUSATION.					
PROCES VERBAL D'AUDIENCE.					
DOC. DISPOSITIF PENAL.					



DSI - Accueil aux outils informatiques

03.12.2014 - Page 34

INTRODUCTION à DMWeb Les procédures (Les actions)

- Une "action" est la traduction dans DM d'un acte de procédure
- Toutes les actions possèdent à minima
 - Une date de début
 - Une date de fin
 - Une remarque
- Toutes les actions sans exception sont accessibles dans divers menus.
- Une action peut ou non avoir un ou plusieurs concernés.
- Une action peut avoir ou non un ou plusieurs destinataires (de formules générées par l'action).
- Une action se trouve obligatoirement dans l'un des deux états suivants
 - Exécutée
 - Agendée



INTRODUCTION à DMWeb Les procédures (Les actions)

12.07.2013-12.07.2013 **DEM. PROLONGATION DPRV** 13:30 DPRV

suite à la décision de renvoi au MP du TCRIM du 25.04.2013

Concernés PRV Helena Kada , Détention: 25.04.2013 -22.07.2013 , Type détention: Détention provisoire

Destinataires Aut. GREFFE DU TRIBUNAL DES MESURES DE CONTRAINTE (Par courrier interne ; expédié au destinataire le 12.07.2013 F_MP033)

Infos complémentaires (spécifique à l'action)



INTRODUCTION à DMWeb

LES MENUS



INTRODUCTION à DMWeb Les Menus

DM propose des menus spécifiques pour chacun de blocs entrevus à l'exception du bloc détention.

- ✓ Un menu de procédure
- ✓ Un menu de gestion des parties
- ✓ Un menu d'attribution
- ✓ Un menu d'action



INTRODUCTION à DMWeb

Les Menus (exemples)

MENU POUR LA PROCÉDURE P/1019/2011

- [-] Documents issus de la procédure *Menu de Procédure*
 - Page de garde
 - Liste des Parties
 - Listes des antécédents
 - En-têtes de courrier
 - Modifier l'entête
 - Joindre une autre procédure
 - Disjoindre la procédure
- [-] Opérations sur une procédure
 - Demande de nouveau jugement

PRÉVENU : COURVOISIER JULIEN

- Modifier Partie à la procédure
- Modifier Justiciable
- Afficher Justiciable *Menu de gestion "Partie"*
- Liste des procédures
- Liste des écrous
- Liste des condamnations



INTRODUCTION à DMWeb

Les Menus (exemples)

MENU POUR L'ATTRIBUTION TCR/5.CUI ()

- [-] Attributions
 - Modification d'une attribution
 - Modification d'une attribution/composition
 - Dessaisissement et nouvelle attribution
- [-] RECEPTION DOSSIER *Menu "d'Attribution"*
- [-] EXECUTION DES PEINES ET MESURES
- [-] GESTION DES PARTIES
- [-] GESTION DU DOSSIER PHYSIQUE
- [-] AUDIENCES
- [-] DEFENSE D'OFFICE / OBLIGATOIRE *Menus "repliés"*
- [-] AJ - PLAIGNANT OU AUTRE PARTIE *Menus "repliés"*
- [-] JUGEMENTS
- [-] ORDONNANCES / DECISIONS *Menu "déplié"*
 - Ord. de jonction de procédures
 - Ord. de classement collectif
 - Ord. suspension simple de proc.
 - Ord. d'inspection
 - Ord. classement partiel co-prv
 - Ord. classement partiel infractio
 - Ord. de renvoi au mp
 - Ord. dessaisissement --> mp
 - Ord. refus de renvoi au mp
 - Ordonnance amende d'ordre
 - Ord. de levée des scelles
- [-] DETENTION
- [-] MESURES DE SUBSTITUTION
- [-] EXPERTISES
- [-] ACTIONS DIVERSES

Actions

MENU POUR L'ACTION 1000012248

Modifications sur CONVOC MISE ACCUSATION du 07.07.2014

- [-] AUDIENCES *Menu "d'Action"*
 - Modification convocation
 - Convocation ajout role
 - Annulation convocation partielle
 - Annulation convocation complete
 - Resultat convocation
- [-] ACTIONS DIVERSES
 - Corr. du mode d'expédition
- [-] CORRECTIONS génériques
 - Correction de remarques
 - Corr. du mode d'expédition



INTRODUCTION à DMWeb

LES DOMAINES DE PROCEDURE



DSI - Accueil aux outils informatiques

03.12.2014 - Page 41

INTRODUCTION à DMWeb Les domaines de procédure

- Le domaine de procédure permet de différencier les procédures

	Domaines de procédure		Nombre
Pénal	P	Procédure pénale	19709
	PM	Procédure TAPEM	1277
	NA	Notification d'actes judiciaires	2406
	PG	Procédure parquet	6673
	CP	Commission rogatoire pénale	430
	TJ	Procédure ADN pour le Tribunal des mineurs	347
	PS	Procédures spéciales Cour	34
	Nombre de procédures pénales		30'876
Civil	C	Procédure civile	27851
	CR	Commission rogatoire civile	77
	NC	Notification d'actes judiciaires	0
	Nombre de procédures Civiles		27'928
Administratif	A	Procédure administrative	4'232
Assistance Juridique	AP	Assistance Juridique Pénale	1'505
	AC	Assistance Juridique Civile	3'169
			4'674
	Nombre de procédures inscrites au PJ en 2013		67'710



DSI - Accueil aux outils informatiques

03.12.2014 - Page 42

INTRODUCTION à DMWeb

LES RECHERCHES DANS DMWeb



INTRODUCTION à DMWeb

Depuis la page d'accueil, DMWeb permet notamment la recherche :

- ✓ de justiciables
- ✓ de procédures
- ✓ d'actions
- ✓ d'avocat et notaires
- ✓ d'interprètes et traducteurs
- ✓ d'assesseurs
- ✓ d'autorités



INTRODUCTION à DMWeb

La loi d'organisation judiciaire genevoise

et

DMWeb



DSI - Accueil aux outils informatiques

03.12.2014 - Page 45

DM_Web et la LOJ(I) Autorités de poursuite et 1^{ère} instance pénale

LOJ	DM	
Ministère public	MP	Ministère public
Tribunal pénal	TMC	Tribunal des mesures de contrainte
	TDP	Tribunal de police
	TCO	Tribunal correctionnel
	TCR	Tribunal criminel
	TPM	Tribunal d'application des peines et des mesures
Tribunal des mineurs	JMI	Juge des mineurs
	TMI	Tribunal des mineurs



DRH - DSI - Accueil aux outils informatiques

03.12.2014 - Page 46

DM_Web et la LOJ(II) 1^{ère} instance civile et administrative

LOJ	DM	
Tribunal civil	TPI	Tribunal de première instance
	TBL	Tribunal des baux et loyers
	CBL	Commission de conciliation en matière de baux et loyers
	AJ	Assistance juridique
Tribunal des prud'hommes	CPH	Conciliateurs des prud'hommes Commission de conciliation en matière d'égalité entre hommes et femmes dans les rapports de travail
	TPH	Tribunal des prud'hommes
Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant	TAE	Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant
	JP	Justice de paix
Tribunal administratif de première instance	CCR	Tribunal administratif de première instance



DRH - DSI - Accueil aux outils informatiques

03.12.2014 - Page 47

DM_Web et la LOJ(III) Cour de justice

LOJ		DM	
Cour de justice	Cour civile	CJC	Chambre civile Chambre des baux et loyers
		APH	Chambre des prud'hommes
		CSO	Chambre de surveillance
	Cour pénale	CPR	Chambre pénale de recours
		ARP	Chambre pénale d'appel et de révision
	Cour de droit public	TA	Chambre administrative
		TAS	Chambre des assurances sociales
Cour d'appel du pouvoir judiciaire			



DRH - DSI - Accueil aux outils informatiques

03.12.2014 - Page 48

Merci pour votre attention

